Réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 10 avril 2024 à 19 h 30

DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	17
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	: 04 avril 2024	

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2024

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DELAS), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, GARBAY, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), MM. LAMOTHE, DUBOS.
Etaient excusés : M. DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MAULNY, Mmes GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance du 10 Avril 2024 à 19 H 30
« SEANCE C »
ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2024 – Vote du budget primitif

Délibération n°2 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2024 – Vote du budget primitif

Délibération n°3 : Budget principal Ville – Vote des taux d'imposition – Année 2024

Délibération n°4 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au CCAS pour 2024

Délibération n°5 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au budget annexe régie fêtes et animations pour 2024

TRAVAUX / FONCIER / URBANISME / AGENDA 21

Délibération n°6 : Budget principal Ville – AP/CP Projet Pétanque

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°7 : Ville de TARTAS - Tableau des subventions pour 2024
Dossier remis en séance suite à commission

Délibération n°8 : ALSH – séjours année 2024

QUESTIONS DIVERSES

Information : ville de TARTAS – Programme de la fête du LAC 2024 – Jeudi 9 mai 2024

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux

La séance est ouverte, il est 19h35.

M. le Maire donne la liste des procurations :

Mme GORGES-LANDES à Robert FAUVEL, conseiller municipal
M. DELAS à Pascal LAFOURCADE, adjoint au Maire
Mme LAPORTE à Mme ZELLER Corinne, adjointe au Maire
M. DAUBA à Mme COURROS Evelyne, adjointe au Maire
Mme GARRIDO à Mme DEGOS Dominique, conseillère municipale

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS Paul a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.
M. DARRIBEYROS Paul, conseiller municipal délégué est élu comme secrétaire de séance.

Le quorum est vérifié et atteint.

M. le Maire précise que les remarques relevées par Mme DEGOS concernant le procès-verbal de la précédente séance seront prises en compte et ajoutées.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2024 – Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2024.
le document comptable vous a été transmis par courrier dans le respect des 12 jours en date du 28 mars 2024
Ci-après, le rapport de présentation du budget 2024
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 4 455 832.29 €.
La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour 2 022 091.20 € dont restes à réaliser et affectation

RAPPORT au CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2024

INTRODUCTION – PRESENTATION / PROPOSITION BUDGET 2024
BUDGET PRINCIPAL VILLE et Budget Annexe

Dans le courant de la deuxième quinzaine de Mars 2024, le 28 mars, le conseil municipal a examiné les comptes de gestion, et comptes administratifs de la commune pour l'année 2023.

De l'examen des comptes de l'année 2023 il en ressort :

- qu'après deux années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire, l'année 2023 a vu pour l'ensemble des collectivités territoriales une progression des dépenses courantes, principalement des services pour le fonctionnement quotidien que de la masse salariale ;
- dans le même temps, les effets du contexte international et national ont aussi impacté l'évolution de la section de fonctionnement, principalement sur les énergies, fournitures et maintenance des installations.

Aussi, l'année 2024 s'inscrit dans une continuité d'un **contexte contraint** pour les collectivités territoriales de par notamment une inflation durable et une croissance faible en France.
Les dotations de l'Etat ne compenseront pas les évolutions de dépenses enregistrées ces deux dernières années.

L'attention sera donc, pour la ville de TARTAS comme nombre de collectivités, de veiller encore plus à limiter la progression des dépenses des services et à maîtriser les charges de personnel ; tout en répondant aux missions premières de la commune, et au maintien des services à la population.
S'agissant des charges de personnel, tenu compte de l'évolution du point d'indice de ces deux dernières années avec dans le même temps la stabilisation des effectifs entre 50 et 55 agents permettant de maintenir les services du quotidien pour les Tarusates, les deux prochaines années vont voir la mise en place progressive de la protection complémentaire.
Cette réforme nécessaire pour les agents et leur pouvoir d'achat, sera une dépense importante à prendre en compte. Pour rappel, le budget 2024 prendra en compte la prime pouvoir d'achat versée aux agents sur le mois de juin, en application de la délibération du 28 mars 2024.

A partir de ces éléments sur les charges de fonctionnement, au regard aussi des installations d'une commune centre-bourg que l'on doit bien entendre **comme des charges de centralité**, le budget devra composer sur la section de fonctionnement, d'une part avec la faiblesse des produits des services et d'autre part une évolution mesurée de la fiscalité.
La volonté de la commune est affirmée, pour ne pas augmenter ses tarifs sociaux (cantines scolaires, séjours centre de loisirs...), **et maintenir au même niveau les taux de fiscalité, comme en 2020, 2021, 2022 et 2023.**

Dès lors le résultat prévisionnel dégagé entre recettes et dépenses de fonctionnement, après couverture du capital de l'exercice à rembourser, sera complété d'un montant intéressant de FCTVA ***témoignant de travaux d'investissement ces deux dernières années*** et de subventions significatives.

On note que la commune, membre de l'intercommunalité CCPT, bénéficie outre de l'attribution de compensation (recette de fonctionnement), d'un montant de fonds de concours sur la durée du mandat (recette d'investissement).

Ainsi, 2024 propose, comme présenté en DOB le 28 mars dernier, un programme d'investissement proche des 850 000 à 900 000 €, sans augmentation de la Fiscalité, tout en recherchant les meilleurs financements possibles.

-Rapport Présentation budget 2024-

Cette note abordera donc :

- POINT 1 - Un rappel des résultats à fin 2023
- POINT 2 - Les grandes masses de fonctionnement pour 2024
- POINT 3 - Les différents axes du programme d'Investissement pour 2024
- POINT 4 - Les éléments de fiscalité pour un maintien des taux

POINT 1 – RAPPEL RESULTATS 2023

RESULTATS à FIN 2023

Recettes de fonctionnement :
4 298 510.74 €
Dépenses de fonctionnement :
3 706 889.47 €
Résultat fin 2023 :
591 621.27 €

Besoin d'investissement sur Réalisé :
- 255 298.66 €
Besoin sur Restes à réaliser :
3 382.11 €

Résultat fin 2023 pour 2024 :

339 704.72 €

RETROSPECTIVE FONCTIONNEMENT

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

Budget des 5 derniers exercices par CHAPITRE

(Dépenses)

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	984 972,52	832 332,67	907 359,97	1 005 621,79	1 039 176,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 763 624,57	1 743 949,77	1 771 664,58	1 923 836,45	2 038 069,51
014	Atténuations de produits	58 658,00	55 038,00	56 993,00	53 354,00	48 996,00
65	Autres charges de gestion courante	416 301,85	335 292,23	419 657,11	425 136,17	458 146,33
66	Charges financières	74 182,69	76 334,76	68 231,53	58 941,42	57 540,01
67	Charges exceptionnelles	995,77	2 535,00	35 881,10	3 784,31	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	2 556,69	2 643,31	0,00	1 169,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76	63 792,44
	Totaux	**3 349 713,67**	**3 091 559,80**	**3 339 961,03**	**3 621 588,90**	**3 706 889,47**

(Recettes)

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013	Atténuations de charges	15 061,80	3 564,88	0,00	747,72	27 033,25
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	331 283,40	230 598,56	314 536,84	276 125,35	319 865,18
73	Impôts et taxes	2 831 146,56	2 890 049,38	2 645 946,95	1 116 176,96	1 111 028,04
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	1 605 878,10	1 726 574,72
74	Dotations, subventions et participations	465 644,62	443 960,71	742 923,21	755 494,14	732 961,50
75	Autres produits de gestion courante	12 904,37	10 226,60	11 109,53	83 346,25	13 948,43
76	Produits financiers	16,98	15,18	14,58	16,35	29,61
77	Produits exceptionnels	9 100,00	3 780,20	19 864,37	6 849,53	14 410,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et pro	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	530 948,95	399 654,69	472 547,66	392 983,31	311 866,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00	39 893,89
	Totaux	**4 226 203,71**	**4 005 326,31**	**4 265 342,81**	**4 354 802,71**	**4 298 510,74**

RETROSPECTIVE INVESTISSEMENT

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

Budget des six derniers exercices par CHAPITRE

(Dépenses)

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10	Dotations, fonds divers et reserves	186,24	0,00	0,00	23 044,29	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	364 365,73	373 129,67	337 995,61	341 621,49	258 160,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	83 882,05	16 642,12	15 197,53	9 441,54	213 502,79
21	Immobilisations corporelles	516 198,80	198 063,91	553 405,76	623 760,16	1 393 580,74
23	Immobilisations en cours	536 116,93	44 465,40	18 250,13	185 426,38	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	766 222,97	394 584,89	0,00	15 257,67	24 093,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00	39 893,89
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	39 000,00	100 000,00
	Totaux	**2 297 069,75**	**1 067 962,10**	**983 248,70**	**1 354 736,53**	**2 029 231,46**

(Recettes)

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10	Dotations, fonds divers et reserves	765 283,79	845 537,97	634 146,11	616 317,78	583 205,06
13	Subventions d'investissement reçues	218 011,75	184 712,14	150 505,80	324 410,91	276 935,30
16	Emprunts et dettes assimilés	844 211,05	100 000,00	0,00	200 000,00	750 000,00
23	Immobilisations en cours	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	105 808,69	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76	63 792,44
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	39 000,00	100 000,00
	Totaux	**1 902 484,86**	**1 173 770,79**	**967 991,03**	**1 330 643,45**	**1 773 932,80**

-Rapport Présentation budget 2024-

Les éléments de la rétrospective confirment la présentation de la note sur le compte administratif examiné le 28 mars 2023, et de la note du débat d'orientations budgétaires de la même séance.

Aussi, pour l'année 2024, l'articulation du budget devra reposer sur le schéma ci-dessous :

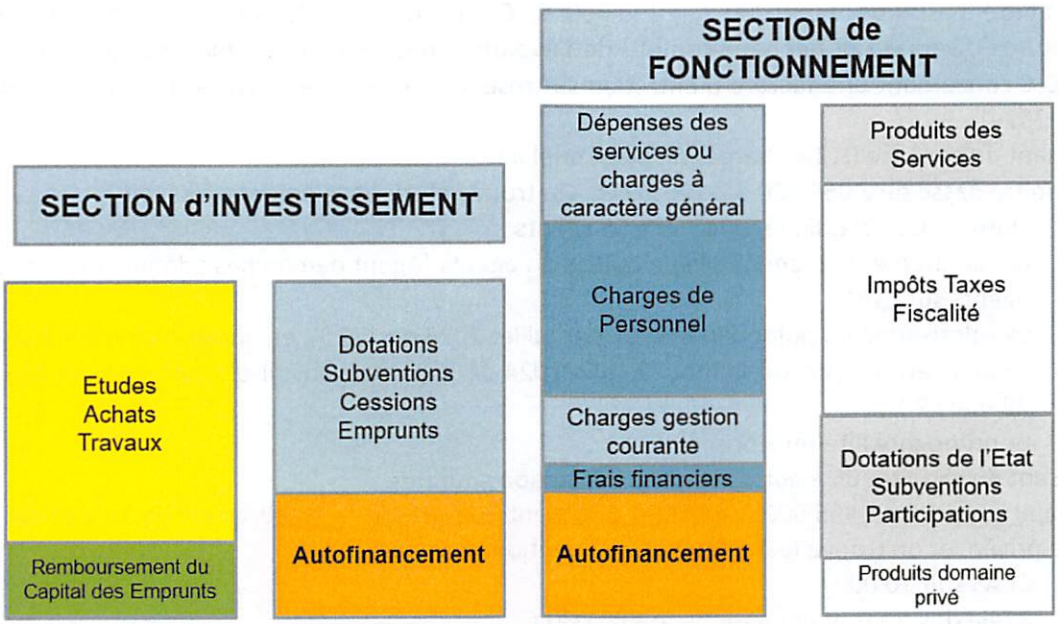

POINT 2 – LES GRANDS MASSES DE FONCTIONNEMENT 2024

2-1 Masses des chapitres de fonctionnement de 2022 à 2024

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

FONCTIONNEMENT CHAPITRE

(Dépenses)

Code	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 040 000,00	1 005 621,79	1 050 000,00	1 039 176,09	1 173 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 950 620,00	1 923 836,45	2 067 800,00	2 038 069,51	2 196 200,00
014	Atténuations de produits	62 000,00	53 354,00	62 000,00	48 996,00	53 000,00
65	Autres charges de gestion courante	492 800,00	425 136,17	465 500,00	458 146,33	444 000,00
66	Charges financières	68 000,00	58 941,42	68 000,00	57 540,01	85 632,29
67	Charges spécifiques	11 000,00	3 784,31	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	5 000,00	0,00	5 000,00	1 169,09	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement	646 000,00	0,00	605 000,00	0,00	394 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	150 914,76	40 000,00	63 792,44	70 000,00
	Totaux	4 315 420,00	3 621 588,90	4 368 300,00	3 706 889,47	4 455 832,29

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

FONCTIONNEMENT CHAPITRE

(Recettes)

Code	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	1 000,00	747,72	1 000,00	27 033,25	10 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	401 500,00	276 125,35	405 287,88	319 865,18	419 920,57
73	Impôts et taxes	1 114 780,00	1 116 176,96	1 115 486,00	1 111 028,04	1 112 834,00
731	Impositions directes	1 572 432,00	1 605 878,10	1 701 188,00	1 726 574,72	1 779 066,00
74	Dotations et participations	792 390,00	755 494,14	792 252,00	732 961,50	764 387,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	83 346,25	10 200,00	13 948,43	3 000,00
76	Produits financiers	20,00	16,35	20,00	29,61	20,00
77	Produits spécifiques	314,69	6 849,53	1 000,00	14 410,00	1 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	392 983,31	392 983,31	311 866,12	311 866,12	339 704,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	117 185,00	30 000,00	39 893,89	25 000,00
	Totaux	4 315 420,00	4 354 802,71	4 368 300,00	4 298 510,74	4 455 832,29

-Rapport Présentation budget 2024-

Commentaires sur la section de fonctionnement 2024 :

DEPENSES

S'agissant du chapitre 011 « dépenses des services » :

Ce chapitre passe de 1 050 000 à 1 173 000 €. On trouve des ajustements à la marge sur les fournitures diverses qui tiennent compte de l'évolution des prix sur an, mais surtout un crédit de 40 000 € concernant une facture d'entretien sur réseaux par le sydec (arrivée fin 2023 et payée sur début 2024).

S'agissant du chapitre 012 « charges de personnel » :

Ce chapitre passe de 2 067 800 à 2 196 200 €. On trouve plusieurs éléments, à savoir :

- Outre le GVT classique, pour 50 à 55 agents
- Le recrutement en année pleine pour trois agents (Agent démarches administratives, et deux agents sur CTM)
- La valorisation du point d'indice du 1 er juillet 2023 de 1, 5 %, en année pleine sur 2024
- La prise en compte sur le mois de juin 2024 de la prime pouvoir d'achat, comme délibéré le 28 mars 2024
- La prime mobilité revalorisée

S'agissant du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

Ce chapitre passe de 465 500 à 444 000 €. Il tient compte de la stabilisation de la participation à l'école privée, et on trouve le maintien de subventions à savoir :

- CCAS soit 10 000 €
- Régie des fêtes et animations soit 85 000 €
- Aide aux associations soit 100 000 €

S'agissant des charges financières, le montant tient compte de l'emprunt contracté en 2023 pour les différents travaux réhabilitation centre-ville et aménagements de la plaine des sports.

RECETTES

La masse totale des recettes de fonctionnement s'élève à 4 455 000 €, tenant compte de la reprise de l'excédent constaté fin 2023 pour **339 704.72 €,** des produits des services dans la continuité de 2023, mais surtout de la fiscalité.
Sur ce dernier point, pour rappel l'état a revalorisé les bases de 3,9 % en 2024 pour toutes les collectivités, ce qui donne un produit pour la commune de **2 082 087** €. (Etat 1259 ci-dessous, page 8 du présent rapport).

On notera que les montants des dotations ont été communiquées et sont en légère augmentation par rapport à 2023.

AUTOFINANCEMENT

Dès lors, à partir d'une masse de recettes prévisionnelles de 4 455 000 €, et tenu compte des dépenses prévisionnelles, le montant de l'autofinancement au chapitre 023 de la section de fonctionnement sera de **394 000 €**. Montant en diminution par rapport à 2023, ce qui montre l'impact des augmentations sur les dépenses des services en année pleine. Toutefois, ce montant reste suffisant pour couvrir le remboursement en capital de l'exercice 2024, estimé à un peu moins de **310 000** €.

2-2 Masses d'investissement et principaux montants

2-2-1 Rappel des restes à réaliser, besoin d'investissement fin 2023, et affectation des résultats

Au titre des restes à réaliser de fin 2023, on note :

- Pour les dépenses d'équipement un montant de 545 792.54 €
- Pour des recettes de restes à réaliser de 549 174.65 €

A ces restes à réaliser on compte le besoin sur investissement au terme de 2023 à couvrir et qui tient compte de l'affectation des résultats, le tout pour un total dépenses recettes de 801 091.20 €

RAR DEP FIN 2023 Compte 20, 21, 23			545 792,54		RAR REC FIN 2023 Ajustement sur 1068			549 174,65	
001 besoin sur inv réalisé 2023			255 298,66		Ajustement sur 1068 (réalisé et rar)			251 916,55	
	TOTAL DEP		801 091,20		TOTAL REC			801 091,20	
				solde rec moints dep :		-			
				total du 1068		251 916,55			

POINT 3 – BUDGET 2024 GRANDES MASSES D'INVESTISSEMENT Budget 2024

03-1 principaux montants de dépenses d'investissement hors dépenses d'équipement

Les principaux montants sont :

- Remboursement du capital de la dette 310 000
- Remboursement à l'EPFL terrain St-Paul 6 000
- Taxe d'aménagement à CCPT zone éco. 23 000
- Travaux en régie de l'exercice 25 000
- Etalement des charges SDIS caserne 6 000

Soit un montant de **370 000**

3-2 principales recettes d'Investissement

Les principales recettes d'investissement hors dépenses d'Equipement :

- Fonds de compensation de la TVA 137 000
- Taxe d'Aménagement 20 000
- Dotations aux amortissements 70 000
- Virement du fonctionnement 394 000

Soit un montant de **621 000**

-Rapport Présentation budget 2024-

Recettes complétées par des Subventions, Fonds de concours et emprunt

- DETR, Fonds verts 120 000
- Fonds de concours de la CCPT 205 000
- Emprunt de l'année 2024 275 000

Soit un montant de **600 000**

SOIT, à partir de recettes d'investissement de 1 221 000 €, tenu compte de dépenses d'investissement d'un montant de 370 000 €, il reste un montant pour les dépenses d'Equipement de **851 000** €

3 – 3 le programme de dépenses d'investissement de 2024, soit 851 000 €

Pour 2024, les dépenses d'Equipement comme détaillé dans la maquette du budget en pièce jointe, pourrait se détailler comme suit :

1) **TIENNENT COMPTE d'engagements déjà délibérés par l'assemblée délibérante, et engagements du programme du mandat, à savoir :**

- Continuité de l'opération Réhabilitation réseaux et voiries du centre-ville de TARTAS
  Selon délibérations des années 2021 à 2023

- CALMETTE HIBE OROPE INDUSTRIE JULES-FERRY 2021 à 2025
  - Programme assainissement 2024 **190 000 €**
  - Travaux assainissement SYDEC orope **8 000 €**

- Programme de voirie par an, engagement sur 5 ans
  - Programme 2024 **100 000 €**

  Selon délibération AP'CP sur cinq ans

- Programme de trottoirs et accessibilité, parcours de la personne
  - Programme 2024 **20 000 €**

  Selon délibération AP'CP sur cinq ans

- Programme et abords site d'OUS PINS
  - Confortement berges, aménagements divers, jeux et plantations
    - Programme 2024 **5 000 €**

- Programme ampoules SYDEC
  - Programme 2024 **60 000 €**

  Selon délibération en lien avec le programme « Maîtrise des énergies »

-Rapport Présentation budget 2024-

2) **PRENNENT en compte les réflexions, et dossiers des dernières commissions des travaux, mais aussi des différentes commissions municipales, et propositions des services**

Aux engagements et dossiers rappelés ci-dessus, une enveloppe de **468 000 €** va donc permettre, de prendre en compte différents projets liés :

- A des aménagements parkings, terrains
- Achats divers de matériels, outillages, et projets des services
- Lancement d'études, et ou programmation d'AP'CP

Dès lors le budget 2024, s'établira sur un programme de 851 000 € (383 000 et 468 000 €), financé par autofinancement, fonds de concours, et subventions.

POINT 4 – LES ELEMENTS de FISCALITE pour un maintien des taux en 2024

La commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2024. Etat 1259 ci-dessous

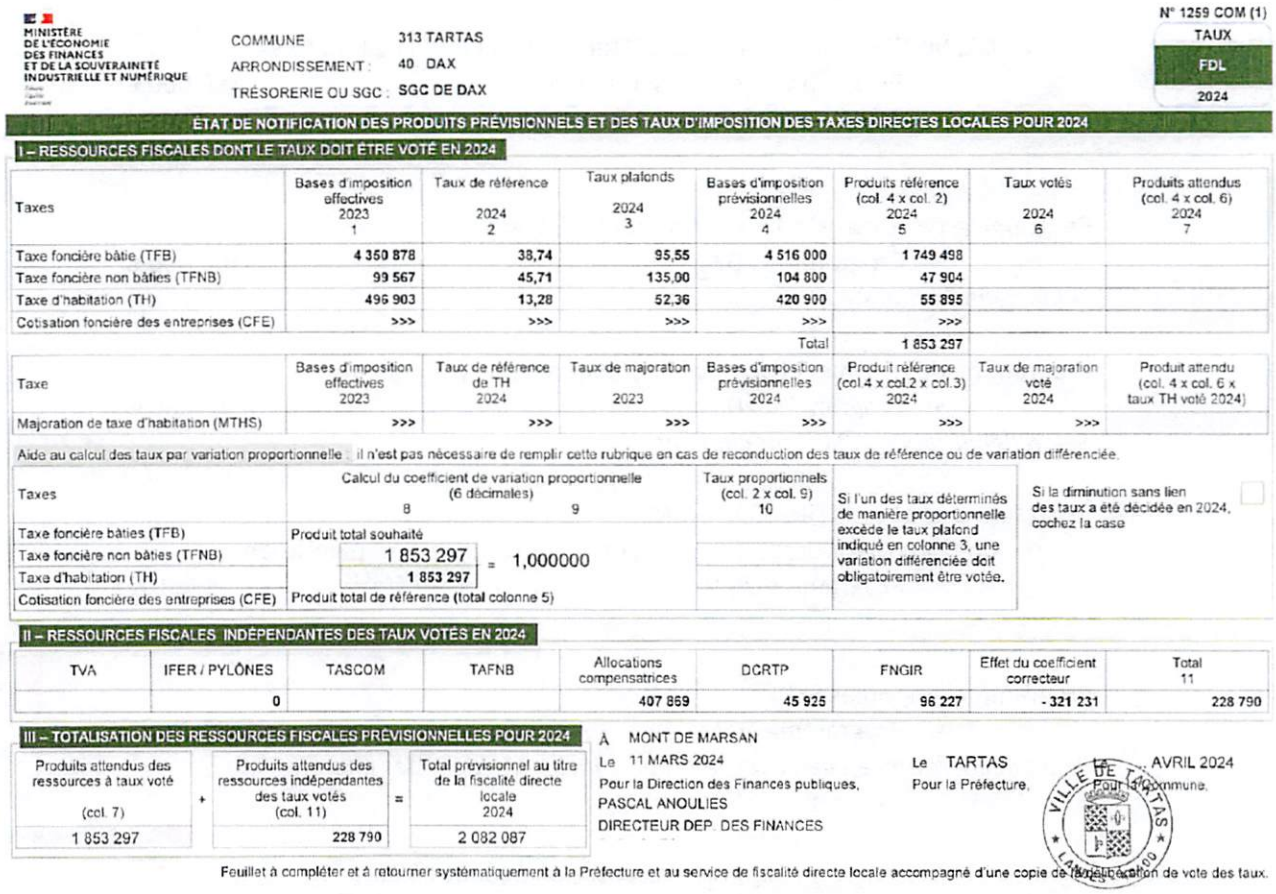

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE 313 TARTAS
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 350 878	38,74	95,55	4 516 000	1 749 498		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	99 567	45,71	135,00	104 800	47 904		
Taxe d'habitation (TH)	496 903	13,28	52,36	420 900	55 895		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 853 297		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 853 297	= 1,000000			
Taxe d'habitation (TH)	1 853 297				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			407 869	45 925	96 227	- 321 231	228 790

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 853 297		228 790		2 082 087

À MONT DE MARSAN
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
PASCAL ANOULIES
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le TARTAS 12 AVRIL 2024
Pour la Préfecture. Pour la commune.

VILLE DE TARTAS

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

-Rapport Présentation budget 2024-

CONCLUSION

Plus généralement :

Outre la non augmentation des taux de fiscalité en 2024, ce budget prévoit une continuité des investissements sur la commune, au service des habitants, répondant aussi aux missions obligatoires d'une commune ville centre-bourg et chef-lieu de canton.

- Les charges de personnel reposent sur un effectif entre 50 et 55 agents, qui tient compte notamment :
  - De l'arrivée d'un agent supplémentaire en 2023, sur l'Administration
  - Du renforcement de deux agents au sein du Centre technique municipal depuis octobre 2023
  - De l'adaptation des effectifs en personnel au sein du service EASA, selon les activités ou évolution des effectifs groupe scolaire ou de l'accueil de loisirs sans hébergement.
- Les charges des services sont en évolution, prenant en compte le niveau de l'inflation et les fortes évolutions des prix des fournitures notamment.
- Le soutien aux associations est maintenu tant par l'attribution des subventions que la mise à disposition de locaux et matériels.
- Le versement de subventions au CCAS et à la Régie des fêtes dans la continuité de 2023.

- **Avec une épargne positive**, le programme d'investissement est dans la continuité des prévisions sur la mandature, au regard d'une dette mesurée et qui ne comporte pas d'emprunts à risque.

-Rapport Présentation budget 2024-

BUDGET ANNEXE
REGIE DES FETES ET ANIMATIONS

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 MARS 2024, et comme suite aux différentes réunions du Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes et animations, les grandes masses du budget 2024 se décomposent comme suit :

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 21 546,35	(D001) 0,00	(R001) 0,00 (R1068) 0,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) *Déficit / excédent*	0,00	21 546,35 *21 546,35*	0,00	0,00
2023	Propositions 2024 (Hors 020 - 022) (d) *Déficit / excédent*	107 546,35 *21 546,35*	86 000,00	0,00	0,00
	Total 2023 + propositions 2024 (e = c + d) *Déficit / excédent*	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
+ 2024	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) *Déficit / excédent*	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total du budget (h = e + f + g) *Déficit / excédent*	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Des recettes totales de 107 546.35 €

Dont subvention d'équilibre de la commune de 85 000 € et autre subvention de 1 000 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	91 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**91 000,00**	**0,00**	**86 000,00**	**86 000,00**	**86 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., déprécations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**91 000,00**	**0,00**	**86 000,00**	**86 000,00**	**86 000,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**91 000,00**	**0,00**	**86 000,00**	**86 000,00**	**86 000,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**21 546,35**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**107 546,35**

Une masse de dépenses de 107 546.35 € pour les différentes animations de l'année :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	98 486,49	0,00	99 546,35	99 546,35	99 546,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**106 486,49**	**0,00**	**107 546,35**	**107 546,35**	**107 546,35**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**106 486,49**	**0,00**	**107 546,35**	**107 546,35**	**107 546,35**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**106 486,49**	**0,00**	**107 546,35**	**107 546,35**	**107 546,35**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**107 546,35**

Le budget de la régie s'inscrit dans la dynamique de 2023, avec les différentes animations de l'année :

Carnaval, Fête du lac, Fête de la Musique, Fêtes locales,

Jeudis d'été, Octobre Rose, Animations de fin d'année

-Rapport Présentation budget 2024-

Il est proposé à notre assemblée d'adopter le projet de budget 2024 de la Ville de TARTAS.

M. le Maire indique que les documents budgétaires (maquette, note de présentation) ont été transmis aux membres du conseil municipal dans le délai légal de 12 jours. Pour information, au moment de cet envoi nous n'avions pas encore les dotations de l'Etat.

La section de fonctionnement va s'équilibrée en dépenses et en recettes pour 4 455 832.29€ et pour la section d'investissement pour 2 022 091.20€. C'est en ligne avec les années précédentes, du moins pour le fonctionnement.

Le budget est solide, sincère, réaliste, crédible et nous engage pour l'avenir.

Il s'inscrit dans la continuité de 2023 qui était en quelque sorte la première année de retour à la normale depuis le COVID.

Le cadrage budgétaire : les axes sont les mêmes que les autres années. Les effectifs en personnel sont entre 50 et 55 agents, cela permet le fonctionnement des services pour rendre le meilleur service public aux tarusates. Les nouveautés sont présentes comme la prime du pouvoir d'achat, le plan de référence dont les crédits ont été prévus au budget.

Sur la section de fonctionnement : « les dotations de l'Etat sont arrivées plus tardivement, on aura un petit bonus en plus. »

M. le Maire indique que pour la deuxième année les dotations de l'état évoluent dans le positif mais que cela ne perdurera probablement pas sur les prochaines années, d'où beaucoup de prudence dans nos recettes et nos dépenses. Nous avons fait le choix d'augmenter certains chapitres pour ne pas avoir de mauvaises surprises ; ce qui nous a amené à réduire le virement à la section d'investissement. Pour le reste, nous restons sur du classique notamment en matière de charges de personnel : 50 à 55 agents, recrutement effectués l'an passé qu'on retrouve en année pleine, revalorisation du point indice, prime du pouvoir d'achat, prime mobilité qui a été revalorisée ; tout ces éléments contribuent au fait que le chapitre soit augmenté de 200 000€, cela correspond à 5%. Pour le reste, nous maintenons également les subventions au CCAS 10 000€, à la régie des fêtes et animations 85 000€ et aux associations d'un montant de 100000€.

Pour les recettes, nous avons une revalorisation des bases fiscales 3.9% pour cette année on espére une bonne surprise.

Sur la section d'investissement : nous avons 2 grandes parties, une pré-affectée 801 091.20€ avec les restes à réaliser et le besoin pour couvrir la section d'investissement de l'an passé, cela nous laisse donc pour l'année 2024, 1 221 000€.

Certaines sommes sont déjà pré-affectées : sur les dépenses 370 000€ (EPFL, capital de la dette, taxe d'aménagement, ...).

En recettes d'investissement, nous avons 621 000€. 137 000€ sur le FCTVA qui résulte des investissements réalisés il y a deux ans, l'an prochain il sera plus fort compte tenu des travaux engagés l'an dernier (plus 1,5 millions d'investissements nouveaux), les taxes d'aménagement, les dotations aux amortissements et virements de fonctionnement. Nous espérons également en contrepartie des subventions, la DETR, le FOND VERT, les fonds de concours de la CCPT et nous avons prévu un emprunt d'un montant de 275 000€ dont on pense ne pas avoir besoin.

Soit un total de 1 221 000€ de recettes attendues pour 370 000€ de dépenses ; il reste 851000 pour les investissements nouveaux pour l'année 2024.

Sur ces 851 000€, une partie est déjà préemptée, affectée sur des opérations qui ont été anticipées : Calmette, Hibé, sur le programme assainissement 2024 pour 190 000€, la rue d'Orope, le programme de voirie 100 000€, les trottoirs 20 000€, diverses opérations autour d'ous pins 5 000€, le programme ampoules du SYDEC 60 000€. Il reste donc 468000€ pour aménagements divers, parking, outillages, services, lancement d'études pour opération AP/CP.

Le détail et les orientations ne vous est pas communiqué, il sera évoqué et travaillé lors de la future commission des travaux.

S'agissant de la fiscalité, on vous proposera de ne pas augmenter la fiscalité. Cette année encore nous n'avons pas besoin de faire appel au levier de la fiscalité.

M. le Maire conclut : « une Section de fonctionnement qui est maitrisée sans mauvaise surprise, on reste sur une stratégie de maitrise de la dépense publique qui est assez vertueuse. Et je me permets d'associer à cette maitrise les services et je les remercie. Notre commune poursuit son développement à son rythme, soutenu, c'est un budget sincère, solide, réaliste qui ne devrait pas nous procurer de mauvaise surprise.»

M. LAMOTHE : « La commission travaux va se réunir pour ces 468 000€, il y déjà les 180 000€ pour le terrain Benquet. Pour l'éducation jeunesse 14 200€, cela concerne quoi ? ».

Mme ZELLER indique attendre l'analyse des offres reçues.

Mme REBECHE précise que cela concerne des besoins en matériel, l'aménagement extérieur du centre de loisirs.

Lamothe : « Sur la ligne voirie communale, il y les 100 000€ du programme entretien, je vois qu'il y a 183 600€, y a-t-il les 60000€ du SYDEC dans cette enveloppe ? Pour l'aménagement bâtiments et matériel, il y a 79 200€, il y du matériel pour les services techniques et quel matériel ?

Mme ZELLER indique qu'il y a du matériel pour les services techniques et des travaux dans les bâtiments mais cela n'est pas encore arrêté, on a des estimations. Cela sera arrêté en commission des travaux.

Mme DEGOS demande un point sur les économies d'énergie et les consommations.

M. le Maire indique ne pas avoir les éléments ce jour, mais que le détail sera transmis ultérieurement.

Mme DEGOS précise que voter le budget est un acte politique qu'ils ne voteront pas le budget car ce n'est pas le leur.

« on a trouve des investissements sur la voirie, des études sur les abords du site Pelletrin et du quiller, mais on sait que faire des études ça ne se traduit pas toujours par des réalisations derrière et je pense en particulier pour les études avancées sur le devenir du parterre de la maison Jeanne d'Albret, cela fait déjà plus de 2 ans. C'est une maison patrimoniale qui mériterait d'avoir ses abords remis en état.

Mme ZELLER indique que le projet est pratiquement arrêté avec le CAUE. Les espaces verts ont passé des commandes pour mettre en forme le jardin.

Mme DEGOS demande si cela se traduit dans le budget présenté, car ce n'est pas libellé et on pourrait penser que cela n'est pas pris en compte et si ces travaux vont être effectués en régie.

Mme ZELLER indique que cela ne représente pas une somme importante, que les sommes sont au budget et que les travaux se feront pour la plupart en régie.

Mme DEGOS : « nous constatons que la culture c'est le parent pauvre de ce budget car les équipements nécessaires à une commune de la taille de TARTAS ne sont pas à la hauteur des besoins : .. la bibliothèque très peu accessible, qui ne peut pas accueillir les classes car pas assez de place,

.. l'école de musique hébergée dans l'école mais on sait que les partages de bâtiments sont compliqués,

.. le Presbytére, patrimoine communal, qui est presque une verrue dans notre commune car très dégradé,

.. le bâtiment administratif qui mériterait d'être rénové, ainsi que l'ancienne école maternelle.

Enfin, sur la question environnementale, les économies d'énergie ne sont pas assez développées il y a une absence de mise en place d'isolation ou de changement d'éclairage dans les bâtiments communaux, l'étude photovoltaïque sur la toiture pour réduire les coûts de l'énergie. La désimperméabilisassions des cours d'école. Sur le fonctionnement, sur les travaux en régie, je pense qu'on n'utilise pas assez nos employés communaux ce qui permettrait d'alléger certains postes de dépenses lorsqu'on fait appel à des entreprises.

Le point positif, c'est le plan de référence, mais nous avons commencé très tard, nous ne sommes pas encore sur une phase opération comme certaines communes des environs.

Donc, nous ne voterons pas le budget. »

M. le Maire : « Effectivement tout n'y est pas, mais pour la plaisanterie je dirai qu'il n'y a pas de gare TGV ni d'aéroport international. Certaines opérations, désimperméabilisassions de la cour de l'école, ... sont déjà dans les tuyaux, on n'a pas porté ce niveau de détail. Certaines opérations que vous appelez de vos vœux sont déjà dans les tuyaux.

L'idée est de finir un cycle de travaux importants, on s'est engagé sur la 2ème phase d'aménagement du cœur de ville, on y arrive avec le terrain Benquet ; il restera en début 2025 les trottoirs rue Jules Ferry.

Le stade c'est une opération qui a besoin d'être bouclée et certaines opérations nécessitent des études, nous allons voter un AP/CP pour la pétanque. Certains éléments sont déjà pris en compte.

S'agissant du problème culturel, je vais me redire je sais que vous connaissez la réponse car quand nous étions dans la même majorité nous l'avions abordée. Vous savez que pour réaliser un espace culturel en centre-ville, il faut préalablement déplacer certaines activités pour créer de nouveaux mètres carrés notamment sur la plaine des sports, c'est un procès qui va être réalisé dans les prochaines années. On n'a pas perdu de vue cette ambition. Doit-on investir aujourd'hui sur des bâtiments qui ont vocation à être transformés de façon radicale dans les prochaines années.

Sur le plan de référence, je vous rappelle ce qu'est le plan de référence, c'est la reconduite d'anciens programmes qui ont déjà existés, c'est le privilège lorsque l'on est un vieil élu. On a l'expérience de politiques qui ont déjà été menées dans le temps et qu'on voit régulièrement resurgir sous une forme différente mais qui sont les mêmes. Il y a 20, 25 ANS dans la région aquitaine il y avait un programme qui concernait la rénovation des cœurs de ville et des centres bourg, des crédits étaient affectés en fonction de la taille de la collectivité les taux et les plafonds étaient différents ; cela concernait la

rénovation des cœurs de ville avec les espaces publics, la voirie à condition qu'il y ai un volet logement et/ou économique.

Dans mes anciennes fonctions, il m'est arrivé d'accompagner certaines collectivités dans cette démarche-là. Ce que l'on voit autour du plan de référence, cela a déjà existé et cela est très bien, ce qui a été rajouté c'est l'obligation de conduire certaines études pour trouver une cohérence au programme qui peut être réalisé et qui est le préalable pour bénéficier du soutien du département.

Je rappelle que les plans de référence, si vous dites que nous sommes en retard, certaines collectivités qui sont proches de nous se sont lancées. Les premières opérations lancées sur la rénovation du cœur de ville, les espaces publics nous avons commencé cela il y a plus de dix ans, place Gambetta, rue Victor Hugo, la route de Dax, près de 4 millions d'euros. Y compris la rénovation de la mairie. Les 300 000€ du plan de référence, seront mis sur d'autres opérations qu'il faudra définir sur l'année 2024. Nous avançons. Les soucis que vous évoquez sont les nôtres, certaines opérations que vous appelez de vos vœux seront réalisés, chaque opération l'une après l'autre ».

M. DARRIBEYROS précise que sur le parvis Jeanne d'Albret : « nous nous sommes mis en contact avec l'ABF qui nous a redirigé vers le CAUE, c'est un processus assez long. Nous avons pris notre temps mais cela arrive nous sommes sur la dernière phase, nous allons envoyer le dossier à l'ABF.

Concernant le projet culturel : je suis d'accord avec vous, on aimerait que cela aille plus vite mais nous avons des crédits qui sont limités et je tiens à souligner les travaux avec l'institut d'urbanisme c'est que l'on a une très bonne spécialisation des espaces, c'est un avantage. On ne peut pas mélanger des habitations avec du sport avec de la culture on ne va pas s'y retrouver. Je ne pense pas que cela soit la ville de demain, on doit spécialiser l'espace. Je ne pense pas que la culture est le parent pauvre. On n'a pas le bâtiment mais on a créé des fonctionnements : la gratuite de la bibliothèque, on a mené un travail de changement du fonctionnement de la bibliothèque avec l'agent, on s'est mis en contact avec la médiathèque des Landes qui nous a aidé pour l'achat de livres et le réagencement de la bibliothèque pour la moderniser. Evidemment, on aimerait aller plus vite mais d'abord on spécialise et ensuite le projet viendra. »

M. le Maire : « ce qui est important c'est le contenant, mais il faut d'abord le contenu, et nous avons travaillé sur le contenu. »

M. LAMOTHE indique qu'on s'est spécialisé depuis des années, ce n'est pas fait depuis ce mandat. Des études sur la médiathèque on avait pris un programmiste il y a plus de six ans. On ne relance ce dossier que maintenant, on aurait dû le lancer en début de mandat, en fonction des finances se positionner et décider à quel moment on le lance. Il y des enveloppes de subventions et des choses à faire à TARTAS, la route de Rion et Léon Blum cela fait des années qu'on veut le faire, on pouvait l'étudier et la programmer pour l'avenir. »

M. le Maire : nous avons un point à régler sur la route de Rion avec l'ancien champion, on n'a pas totalement la main.

Lamothe : le plan de référence est intéressant dans le sens où, il permet de mettre beaucoup de gens autour de la table, ce n'est pas pour faire les travaux.

M. le Maire précise qu'on a déjà un micro plan de référence qui est le travail réalisé par les jeunes urbanistes de Bordeaux qui fait partie du cahier des charges du plan de référence. Cela va nous permettre de gagner du temps car certaines orientations ont déjà été tracées. On sait quels sont les travaux qu'il y a à faire et qu'il y en a pour une dizaine de millions d'euros : la partie culturelle,

sportive, la voirie, ... on ne peut pas libérer l'argent d'un trait. L'intérêt c'est de le faire en plusieurs tranches, on sait où est la perspective on la connait. Le plan de référence va confirmer des orientations que l'on connait déjà.

Vote à la majorité avec 4 oppositions

Délibération n°2 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2024– Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2024.

le document comptable vous a été transmis par courrier dans le respect des 12 jours en date du 28 mars 2024
Ci-après, le rapport de présentation du budget 2024

Le budget annexe Régie Fêtes et Animations s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 107 546.35 € pour 2024. Il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie a donné un avis favorable.

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 21 546,35	(D001) 0,00	(R001) 0,00 (R1068) 0,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) *Déficit / excédent*	0,00	21 546,35 *21 546,35*	0,00	0,00
2023	Propositions 2024 (Hors 020 - 022) (d) *Déficit / excédent*	107 546,35 *21 546,35*	86 000,00	0,00	0,00
	Total 2023 + propositions 2024 (e = c + d) *Déficit / excédent*	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
+ 2024	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) *Déficit / excédent*	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total du budget (h = e + f + g) *Déficit / excédent*	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Il est proposé à notre assemblée, sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie Municipale des fêtes et animations d'adopter le projet de budget 2024.

Mme DEGOS demande la date de réunion du conseil d'exploitation de la régie des fêtes et animations et souhaite être informée du nombre de membres et de leur nom.

Mme COURROS répond que la réunion a eu lieu le 18 mars 2024 et que le quorum était atteint. Concernant le nom des membres, l'information lui sera communiquée.

Vote à la majorité avec 4 abstentions

Délibération n° 3 : Budget principal Ville – Vote des taux d'imposition – Année 2024

Il est proposé à notre assemblée de voter les taux de fiscalité pour 2024, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 38.74 % Taxe foncière (non bâti) : 45.71 % Taxe d'habitation : 13.28%

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 313 TARTAS
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 350 878	38,74	95,55	4 516 000	1 749 498		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	99 567	45,71	135,00	104 800	47 904		
Taxe d'habitation (TH)	496 903	13,28	52,36	420 900	55 895		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 853 297		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 853 297 = 1,000000			
Taxe d'habitation (TH)	1 853 297			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			407 869	45 925	96 227	- 321 231	228 790

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 853 297		228 790		2 082 087

A MONT DE MARSAN
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
PASCAL ANOULIES
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le TARTAS 4 AVRIL 2024
Pour la Préfecture, Pour la commune,

VILLE DE TARTAS * LANDES *

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 4 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au CCAS pour 2024

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention au budget du CCAS pour 2024, d'un montant de 10 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2024

Mme DEGOS : « y a-t-il des nouvelles actions ? » Il avait été évoqué un projet de mutuelle. Concernant la téléalarme ne faudrait-il pas équiper les personnes utilisatrices du service, d'une boite à clés financé sur le budget du CCAS ?

Mme COURROS indique que la boîte à clefs est un bon système mais il y des inconvénients car il ne faut pas que les utilisateurs laissent la clef dans la serrure. Les retours indiquent que cela n'avance pas beaucoup.

M. le Maire précise que le sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'administration ; et de souligner le succès de la prestation « aide au permis » avec le 130ème dossier validé.

Mme DEGOS confirme que c'est une aide qui fonction très bien dans notre grand département et le constat est le même au niveau du département.

M. le Maire se satisfait que nous ayons été dans les premiers à l'appliquer sur le département.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au budget annexe régie fêtes et animations pour 2024

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention au budget Annexe Régie des Fêtes et Animations pour 2024, d'un montant de 85 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2024

M. le Maire félicite la présidente pour la réussite des animations tout au long de l'année et la tenue des comptes. La régie a trouvé son mode de fonctionnement et on peut continuer encore longtemps

Mme DEGOS précise que sur le budget il n'est pas prévu de lignes qui prévoit les recettes autres telles que le placage des forains alors qu'il y en avait dans le compte administratif 2023.

M. le Maire indique « qu'il y avait d'autres petites recettes, on ne doit pas prévoir de recettes trop importantes. Il y en aura d'autres. On est sur une règle prudentielle. »

Vote à l'unanimité

TRAVAUX / FONCIER / URBANISME / AGENDA 21

Délibération n°6 : Budget principal Ville – AP/CP - Aménagement site de PELLETRIN – abords, grange PELLETRIN, et Projet Pétanque

La ville de TARTAS souhaite s'engager dans un projet sur le SITE de PELLETRIN, comprenant la Grange de PELLETRIN et ses abords, proche du site du QUILLER et des activités de la Pétanque TARUSATE.
A ce titre, il est proposé sur deux exercices, au principe d'une AP'CP, de lancer des études puis de réaliser différents travaux d'aménagement qui pourront concernés, le bâti, mais aussi les abords dont l'accessibilité au site.

Le projet global, après des premières concertations avec les associations fréquentant le site concerné, mais aussi les activités toutes proches de l'ALSH, nous permettent d'avoir une première estimation d'un montant de 150 000 € TTC.

Aussi, un dispositif d'AP'CP Autorisation de Programme Crédit de Paiement à hauteur de 20 000 € sur l'année 2024, et de 130 000 € sur 2025, permettrait d'envisager respectivement des études, puis des travaux.

Ces crédits dépenses seront couverts par l'autofinancement de la commune, et éventuellement par la recherche de subventions ou fonds de concours.

Il est donc proposé à notre assemblée :

D'autoriser la création d'une AP'CP estimée à 150 000 €, montant qui pourra être ajusté selon les résultats des études et procédures de commande publique
De préciser que les premiers crédits sont prévus au budget 2024 de la commune
D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, mais aussi de mener différentes réunions de travail avec les acteurs du site.

M. le Maire rappelle le principe de l'AP/CP, opérations sur plusieurs années avec vote du coût total sur plusieurs années et on séquence sur plusieurs exercices.

« C'est un site remarquable, très fréquenté le midi pour manger. Nous avons fait quelques aménagements aux abords du centre de loisirs notamment la création d'un verger et nous souhaitons que ce lieu soit un lieu de rencontre, un lieu charmant et un lieu de loisirs avec la pétanque. L'idée est d'aménager un local qui pourra être mis à la disposition de la pétanque et d'autres, de créer des toilettes publiques, des urinoirs. On a fait chiffrer tout cela en respectant aussi l'esprit du site. Coût estimé à 150 000€. Nous allons faire une première phase 2024 en débutant par des études. 20 000€ en 2024 et le reliquat en 2025. »

Mme DEGOS demande s'il est prévu un réaménagement de la salle de Pelletrin avec intégration de nouveaux équipements, de l'isolation.

M. le Maire précise que cela fera partie du projet. « Nous allons voir ce qui est possible, l'idée c'est de percer un passage entre la grange actuelle et l'extension. Toutes les possibilités sont envisageables. Je précise que l'association Pelletrin nature est dissoute et que le matériel de l'association a été mis à disposition de la commune et nous avons rétroprojecteur, vidéo, vitrine... Il faut garder la trace de cette histoire, de rappeler ce qui a été fait et de disposer d'un outil qu'on va pouvoir mobiliser davantage de temps. Ce qui est intéressant c'est que le centre de loisirs l'utilise très régulièrement mais c'est un lieu qui mérite de vivre, c'est un bel endroit ».

M. LAMOTHE : « vous allez faire une salle complète ou c'est un agrandissement ?

M. le Maire indique que c'est un local technique, on revient sur le projet initial avec des toilettes intérieures extérieurs.

M. LAMOTHE demande si on repart avec le même architecte ? »

M. le Maire indique que le choix n'a pas encore été fait.

Vote à l'unanimité

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 7 : Ville de TARTAS - Tableau des subventions pour 2024
Dossier remis en séance suite à commission

M. LAFOURCADE indique que la commission s'est réunie le 5 avril et le tableau des subventions vous a été remis. Le montant totale et de 89 350€. 2000€ de plus que 2023.

DUBOS : « une question sur la dernière association, la PACEM, je n'étais pas à la commission, je n'ai pas eu de compte-rendu ».

M. le Maire indique qu'il y avait un article sur le sujet ce jour. C'est une course qui part de TARBES qui passe à travers les Pyrénées et qui va jusqu'à Mont-de-Marsan. Le but est de faire parler de la langue occitane, pour cela ils vendent des kilomètres. Il y a cinq kilomètres sur TARTAS, j'achète à titre personnel un kilomètre et je vous propose d'acheter 3 kilomètres, c'est 100€ du kilomètre soit 300€. C'est une belle aventure. Ces crédits iront pour valoriser un centre culturel pour la promotion de la langue Gasconne ; c'est cohérent avec ce que nous avons à l'école avec la section gasconne. C'est une façon de soutenir toutes les initiatives en faveur des langues.
La course passera à TARTAS le dernier jour en 3H et 3H15.

Mme CHAPUIS : « c'est quoi club taurin TARTAS BEGAAR ? »

M. le Maire : « Le club taurin c'est une association que je connais bien, pour avoir fait partie des fondateurs. »

Mme CHAPUIS : « c'est de la course landaise ? »

M. le Maire répond par l'affirmatif.

Mme DEGOS : « course landaise que l'on ne peut plus faire ici car nous n'avons plus d'arènes »

M. le Maire : « l'an dernier on a fait une jolie course, mais je ne sais pas si on fera des courses quelque part cette année. »

Mme DEGOS demande des précisions sur la subvention des secouristes qui est moindre cette année, elle passe de 2000€ à 1750€.

M. LAFOURCADE : l'an dernier il y avait une participation pour l'achat d'une ambulance. Cette année, ils nous ont demandés 4000€, 1000€ pour la subvention classique et 750€ pour l'achat d'un brancard pour le véhicule.

Mme DEGOS : « il y a une ligne de plus, l'ape Jules Ferry, c'est une nouvelle association maternelle ? »

M. le Maire : « c'est une nouvelle association de parents d'élèves, ils nous ont demandé 2500€, on a appliqué la règle habituelle de 400€ pour le démarrage ». La commune soutien toutes les APE, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de collectivités.

Vote à l'unanimité

Délibération n°8 : Ville de TARTAS – ALSH – Séjours de 2024

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs propose des séjours pour toutes les tranches d'âge sur les vacances de printemps et d'été.
Il est proposé à notre assemblée d'appliquer aux familles selon leur Quotient Familial (QF), les tarifs suivants qui sont calculés en fonction du coût des différents séjours (comprenant les transports, l'hébergement, les repas et les activités) :
Il est proposé à notre assemblée de prendre en compte les séjours au titre de l'année 2024, comme suit :

PRINTEMPS 2024
Situation : LE CENTRE DE VACANCES STATION DE PLEINE NATURE, à Pissos dans un cadre naturel avec hébergements en dur et pension complète du mardi soir au jeudi.

Adresse : Centre d'Hébergement La Tauleyre, 1170 route de Sore, 40410 Pissos
Date : du mardi 16 au jeudi 18 avril 2024.
Au départ du centre de loisirs de Tartas, 512 rue des violettes jusqu'à l'arrivée au centre de vacances, 1170 route de Sore, 40410 Pissos.
Public : Il concerne les enfants de 8 à 11 ans.
Le mini séjour comprend 16 places.
Il sera encadré sur place par deux animateurs diplômés.
Transport : Aller et retour en minibus 1 heure de trajet.
Activités : Course d'orientation, Accrobranches, Balade VTT et Défis aventure.

Le tarif :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU SÉJOUR	POURCENTAGE	RESTE À CHARGE DES FAMILLES
QF<357,00	160€	15%	24€
357,01<QF<449,00	160€	20%	32€
449,01<QF<567,00	160€	30%	48€
567,01<QF<723,00	160€	42%	67.20€
723,01<QF<820,00	160€	55%	88€
820,01<QF<905,00	160€	70%	112€
QF>905,01	160€	100%	160€

ETE 2024
Situation : LE CENTRE DE VACANCES SÉJOUR ATLANTIQUE située à Seignosse dans un cadre naturel avec hébergements en dur et pension complète du lundi soir au vendredi (goûter).
Adresse : 9 avenue Jean Moulin, 40510 Seignosse
Date : du lundi 22 au 26 juillet 2024
Au départ du centre de loisirs de Tartas, 512 rue des violettes jusqu'à l'arrivée au centre de vacances, 9 avenue Jean Moulin à Seignosse.
Public : Il concerne les enfants âgés de 9 à 11 ans.
Le mini séjour comprend 14 places.
Il sera encadré sur place par deux animateurs diplômés.
Transport : Aller et retour en minibus 1 heure de trajet.
Activités : 3 séances de Surf encadrées par des professionnels, 1 initiation pelote basque, 1 balade sophrologie dans la forêt landaise.

Le tarif :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU SÉJOUR	POURCENTAGE	RESTE À CHARGE DES FAMILLES
QF<357,00	385€	15%	57.75€
357,01<QF<449,00	385€	20%	77€
449,01<QF<567,00	385€	30%	115.50€
567,01<QF<723,00	385€	42%	161.70€
723,01<QF<820,00	385€	55%	211.75€
820,01<QF<905,00	385€	70%	269.5€
QF>905,01	385€	100%	385€

Il est proposé à notre assemblée :
….. d'autoriser M. le Maire à la signature de tout document,
….. de préciser que les crédits sont prévus au budget.

Mme REBECHE évoque les termes de la délibération.

Vote à l'unanimité

Décisions municipales entre deux conseil – en application du CGCT

DECISION NUMERO	OBJET	Montants ou commentaires
2024-DC9	Remplacement Poteau Incendie place Gambetta	3 350,16 € TTC
2024-DC10	Immatriculation d'un nouveau véhicule minibus RENAULT Mme DEGOS demande si le véhicule va être floqué avec des publicités de commerçants. M. le Maire répond par l'affirmatif et indique que cela a été compliqué. Ce véhicule est utile pour les associations.	

Mme DEGOS interpelle M. le Maire : « je voudrais une précision, je vois que le conseil municipal est filmé aujourd'hui et j'ai cherché les diffusions des derniers conseils municipaux sur la page facebook et il manque les deux derniers films, est-ce qu'ils ont été supprimés ? et je constate qu'il y a toujours une absence d'accès du public aux commentaires. Est-ce que notre collectivité censure ces commentaires et pourquoi le conseil municipal a été supprimé du visionnage ?

M. le Maire : concernant les commentaires, « c'est un choix. Aujourd'hui, on sait que dans les commentaires il y a des injures et je ne veux pas que le site municipal soit un défouloir. Je reste très clair et très ferme par rapport à cela. Certains commentaires relèvent de l'insulte et remettent en cause le travail des agents communaux, et cela il n'en est pas question. »

M. DARRIBEYROS explique qu'au terme de l'enregistrement on doit cliquer pour garder la vidéo dans le fil.

M. le Maire précise que c'est un service qu'on offre en plus aux tarusates, ce n'est pas une obligation.

QUESTIONS DIVERSES

Programme de la Fête du LAC – jeudi 9 mai 2024

Mme COURROS expose le programme de la fête du Lac organisée en collaboration avec le service EASA, avec une nouveauté cette année sur l'amplitude d'ouverture de 10h à 18h avec repas assuré par l'association de pêche, animation musicale, présence de la protection civile, du CMEJ, de la classe, marche de 10km 210 organisée par les donneurs de sang bénévoles, diverses animations comme la tyrolienne, des jeux gonflables, ... Le CDOS sera également présent dans le cadre de l'année des jeux olympiques.

La séance est levée, il est 20H50.

Le secrétaire de séance,
P. DARRIBEYROS

Le Maire,
J-F. BROQUÈRES

VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400